

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : **Madame Maïté Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Par le

Groupe Environnemental Uni-Vert Région Matane



18 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, nous vous soumettons notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

Présentation

Le groupe environnemental Uni-Vert région Matane est un organisme sans but lucratif en environnement qui œuvre en sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagements en environnement. L'organisme existe depuis 1989. Son action est principalement sur le territoire de la MRC de la Matanie.

Dans le volet de protection et aménagements en environnement, l'organisme s'est impliqué activement dans la protection et stabilisation de berges le long du littoral de la MRC de la Matanie depuis 2001 et a également participé à la protection, l'aménagement et le nettoyage d'un important marais en eau douce situé le long de la rivière Matane.

Les enjeux miniers au Québec nous interpellent parce que notre territoire a plusieurs claims en place et bien que ne niant pas l'apport économique de l'industrie minière, il nous apparaît qu'en premier lieu, les populations locales devraient avoir leur mot à dire. D'autre part, la plupart des claims présents ici ne visent pas des minéraux stratégiques identifiés pour lutter contre les changements climatiques et enfin il y a un projet d'aire protégée en réserve sur le territoire et il se retrouve cerné par des claims. De plus une deuxième phase du projet est en cours de démarchage pour une approbation et n'est pas présentement exempte de claims, ce qui compromet son développement relié à la préservation environnementale et au récréotourisme.

Bref, d'un point de vue local, il y a raison d'intervenir et simultanément, notre réflexion se veut plus large. Vous trouverez nos demandes incluses dans notre mémoire.

Sommaire exécutif

L'organisme juge qu'une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire. Il insiste pour abroger l'article 246. Il prône une beaucoup plus forte inclusion des autochtones dans le débat. Il est préoccupé par l'amélioration du processus de consultation et de redonner le pouvoir au niveau local. Il demande la fin des subventions pour les métaux non stratégiques. Il veut protéger le caribou de l'impact minier et insiste qu'il y a d'autres façons

d'utiliser un territoire. Il tient au principe du pollueur payeur. Préoccupé par l'augmentation des Gas à effet de serre (GES), il demande la réduction de l'impact des mines à ce niveau en parallèle avec d'autres actions reliées au parc automobile.

1. **Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière.**

En terme de prévisibilité de l'activité minière, Il nous apparaît que l'on devrait d'abord identifier ou l'on veut faire de l'activité minière, cartographier les endroits qui sont compatibles avant de donner des claims et non que ceux-ci aillent n'importe où, définissant les interventions.

Concernant l'harmonisation, **nous demandons** que les claims ne bloquent pas le développement des aires protégées actuelles et des nouveaux agrandissements possibles en périphérie. Ces claims seraient alors un frein à la protection de la biodiversité alors que le Gouvernement du Québec lors de la COP 15 tenue en décembre 2022 à Montreal s'est engagé à protéger 30 % de son territoire. De plus, comme il est mieux et est plus efficace d'avoir une connectivité écologique avec des réserves de biodiversité près des aires protégées actuelles, les claims vont bloquer ces maillages à ces endroits.

Dans notre région, étant donné la précarité du caribou montagnard, **une demande** est qu'il ne saurait être question de mettre des claims dans l'aire de répartition du caribou et dans une bande tampon de 20 km autour de cette aire de répartition. Le caribou est trop sensible à la perturbation de son habitat essentiel et périphérique. Il n'a vraiment pas besoin d'une menace supplémentaire provenant de l'industrie minière sous couvert de transition énergétique.

De plus, un irritant majeur est l'article 9 du règlement sur les habitats fauniques qu'il faut modifier puisqu'il prévoit présentement une exception permettant l'exploitation minière sur le territoire du caribou. La fin du régime d'exception qui prévaut à l'égard du caribou de la Gaspésie dans le Règlement sur les habitats fauniques est ainsi demandé. Le règlement interdit l'exploration minière dans l'habitat des espèces menacées et vulnérables, sauf dans l'habitat du caribou de la Gaspésie. L'exception minière à l'égard du caribou de la Gaspésie doit être levée immédiatement par le retrait de la mention « autre que celui du caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie, eu égard à la partie de cet habitat située à l'extérieur des limites du parc national de la Gaspésie » et le retrait de l'article 12.1 qui prévoit un avis écrit lors de travaux d'exploration. **C'est une demande.**

Nous demandons aussi à la ministre des ressources naturelles et des forêts d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour retirer les claims miniers du territoire de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie qui va bien au-delà du parc de la Gaspésie.

Dans un autre ordre d'idée, un autre aspect à noter est qu'il faut aussi garder à l'esprit qu'en récréotourisme et villégiature, il est documenté que les promoteurs n'iront pas investir dans un lieu où il y a des possibilités de mines ou forages qui perturbent l'état paisible du lieu et que ce n'est pas un usage conciliable. Si la consultation porte surtout sur ce qu'on veut faire de notre

région, nous souhaitons plutôt faire autre chose que du développement minier et axer davantage sur le récréotourisme et la villégiature.

Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas de l'industrie minière que nous ne connaissons pas cela. Cependant pour émettre des avis pertinents et ne pas intervenir bénévolement comme souvent dans ces consultations, il doit y avoir pour soutenir la participation du public et aussi des autochtones, dans le cadre des évaluations, avoir accès à du financement pour émettre nos avis, un peu comme le fait Transport Canada avec le PFPC ou le BAPE lors d'audiences génériques. **Nous en faisons la demande.**

Si suite aux processus de consultation, les industries ne convainquent pas les autorités locales que l'industrie minière devienne une voie intéressante pour le développement de la région, il vaudra mieux alors les reconduire poliment à la porte plutôt que des populations locales soient prises en otage à se battre pendant plusieurs années contre des projets.

Concernant les autochtones, il y a ce qu'on appelle la dominialité. Le sous-sol appartient à l'état dans la province de Québec selon ce qui a été adopté à l'assemblée législative du Bas-Canada. Cela peut apparaître outrancier aux 11 nations autochtones qui n'avaient pas cédés leurs territoires en 1856 à la base de cette loi des mines.

Au Québec, on ne consulte pas les nations avant l'émission des permis d'exploration minière, on ne respecte pas les droits ancestraux. L'injustice est plus grave chez les autochtones car ils basent toute leur identité, leur culture dans leur lien avec le territoire. **Une demande** est de respecter leurs droits ancestraux et internationaux incluant leur droit au consentement préalable.

D'ailleurs, concernant la planification du territoire par les nations autochtones. Il faut qu'elles puissent décider du développement de leur territoire en harmonie avec les gouvernements nationaux du reste du Québec et non pas seulement être consulté.

2. Gouvernance et régime minier

Nous demandons que soit abrogé l'article 246 qui permet la préséance du droit minier sur la loi de l'aménagement et de l'urbanisme. D'ici à ce que ce soit fait, il faut arrêter de donner des claims ici et là, et donc c'est pour cela que **nous demandons** un moratoire sur les claims miniers.

Relié à cela, il faut revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Il est urgent d'encadrer. Au stade de l'exploration minière en Gaspésie et au Bas-St-Laurent, il y a une hausse récente de 125 %. On dénote plus de 6000 claims dans nos deux régions.

Dans la MRC de la Matanie, il y a une présence importante de claims autour des milieux naturels. Le Parc de la Gaspésie est ceinturé par les claims.

Dans cette MRC et aussi dans celle de la Matapédia, dans ces claims, il n'y a pas nécessairement de minéraux identifiés pour la transition énergétique, il s'agit essentiellement d'or et d'argent. Il ya du lithium au sud du Parc de la Gaspésie.

Or, malgré le plan du gouvernement québécois avec avantages fiscaux pour soutenir les minéraux critiques stratégiques, on remarque qu'il y a peut de claims de ce type au Bas-St-Laurent et en Gaspésie. L'or n'est pas un minerai pour lutter contre les changements climatiques. D'ailleurs, présentement, seulement 3 mines sur les 22 en activité, sont dans les critères utiles, stratégiques reliés au changements climatiques.

Alors qu'en 30 minutes, on peut s'accaparer un claim, soustraire un territoire incompatible aux activités minières(TIAM) est une démarche de 6 à 36 mois. Les municipalités n'ont que le pouvoir de demander au ministre de reconnaître leur demande, le TIAM n'est valable que pour 6 mois, ce qui est trop court et il faut s'occuper de le renouveler. De plus, cela ne s'adresse pas aux territoires déjà claimés alors que **nous demandons** qu'il y ait un mécanisme pour le permettre.

Un des problèmes des claims est son impact. Il gèle le territoire pendant 3 ans et c'est renouvelable. Cela va nuire à l'aménagement intégré du territoire. Cela va nuire aussi à l'atteinte des cibles de conservation présentées à la Cop 15, car une fois qu'un territoire est claimé, impossible d'y faire une aire protégée. Il faut un mécanisme pour pouvoir y permettre l'établissement d'une aire protégée si pertinent. **C'est une demande.**

Il doit y avoir avant la réalisation des travaux d'exploration, une évaluation environnementale gouvernementale ou une consultation publique car ces travaux peuvent générer plusieurs trous de forages, des levées géophysiques avec des drones et hélicoptères, des petits dynamitages, du transport de machinerie, des activités forestières. En fonction de cela, **nous demandons** que les évaluations soient le plus tôt possible.

Bien qu'il faille permettre aux gens de décider de l'aménagement de leur territoire, il ne faut pas juste prôner un développement local mais garder certaines norme nationales en terme de protection du territoire pour éviter des situations ou certains conseils municipaux pourraient être cooptés par l'industrie minière.

Il faut inclure un mécanisme de retrait des droits privés de claims et nous croyons que le ministère des ressources naturelles et des forêts dont une partie de la mission est de favoriser l'industrie minière étant partie prenante ne devrait pas être inclus dans ce mécanisme. Il faudrait plutôt que ce soit entre les mains du ministre de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la faune et des Parcs, des affaires municipales et des affaires autochtones, un comité plus large donc, pour ce mécanisme de retrait des claims que **nous demandons.**

Il faut des BAPE sur tout projet d'agrandissement de mines, mais il faut des BAPE contraignants.

Il faut arrêter de donner des subventions pour l'extraction des minéraux vierges. **Nous le demandons.** On doit aussi surtaxer l'extraction des minéraux de luxe comme l'argent et l'or qui n'ont pas nécessairement rapport avec les justifications de minéraux reliés à la lutte aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. **C'est une demande.**

Il faut également plus de justice fiscale. Les redevances des projets miniers doivent être pour les générations futures et pour les populations locales.

Enfin concernant les seuils d'assujettissement au BAPE, il y a le problème de ce que l'on appelle le saucissonnage. Les compagnies divisent les projets en plein de composantes pour éviter d'être assujetti au BAPE qui est pour les projets de 2000 tonnes et plus. **Nous demandons** d'établir un mécanisme pour régler ce problème.

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé.

Même durant la phase d'exploration, il peut y avoir une perturbation durable du territoire en coupe d'arbres, il faut donc déjà encadrer.

Nous demandons et considérons qu'il faudrait arrêter le système d'autorégulation du système minier. Il doit être remplacé par une présence plus marquée des inspecteurs du ministère de l'Environnement sur les lieux. Il faut des inspections plus fréquentes et des infractions plus dissuasives. Seulement 10 % des infractions rapportées par l'industrie elle-même mènent présentement à des infractions.

Un sondage mené en août 2022 par la coalition Québec Meilleure Mine indique que près de 80 % des gens sondés pensent que l'on doit privilégier l'environnement et la santé et ce même si certains projets devaient cesser. Les mines engendrent des impacts négatifs sur l'environnement pour 2/3 des gens et la majorité considère que l'on doit réduire l'extraction minière pour lutter contre les changements climatiques.

Nous sommes d'accord aussi qu'il faut ainsi protéger l'environnement et la santé publique avant le développement de l'industrie minière et quitte à ce que cela fasse cesser certains projets.

Dans la LQE (loi de la qualité de l'environnement), **nous demandons** qu'il y ait un règlement environnemental comme au secteur minier. Cela est éparpillé présentement dans différents registres.

Nous demandons d'interdire le rejet des déchets miniers dans les lacs et milieux d'intérêt et de restreindre l'extraction à l'essentiel et prioriser le recyclage du minerai dans le respect de l'environnement et de la santé publique.

Il faut plus de restauration minière. Il faut investir davantage en main d'œuvre et en expertise.

On remarque que les gisements s'appauvrissent à l'échelle mondiale. Il y a une augmentation des déchets miniers avec impact environnemental et des coûts de traitement.

Nous demandons que soit appliqué le principe du pollueur payeur. Si il y a des dégâts environnementaux par les minières, elles doivent payer pour les coûts engendrés et non les contribuables du Québec.

4. Retombées des activités minières

Oui, il y a des emplois mais profitent-ils à la région. Il faut que les travailleurs mais aussi des responsables soient de la région pour des emplois de qualité. **C'est une demande.**

Nous ne nions pas l'importance financière des mines mais les revenus générés ne doivent pas l'être au détriment de l'environnement et des populations.

D'ailleurs, il y a d'autres façons d'utiliser un territoire. Ce n'est pas juste de l'exploiter, et c'est inscrit dans la loi.

Il faut garder à l'esprit que les mines génèrent 32 fois plus de déchets que les municipalités, citoyens et le reste de l'industrie ensemble.

Il ya des principes généraux à promouvoir suite à cela. Ainsi les gens devraient voir à réduire leur consommation de métaux. Il faut exiger une transformation de notre économie pour que les matériaux soient plus durables et que l'on les recycle.

On devrait recycler davantage les métaux plutôt que d'aller vers des substances vierges contribuant au maintien du parc automobile actuel. Il faut insister pour plus de transport en commun et lutter contre l'étalement urbain. Il faut plus de circularité de l'économie. L'indice de circularité est de 3,5 %, on doit se rendre à 15 % d'ici 2030 pour éviter une explosion de cette empreinte matérielle. La réduction du parc automobile est importante pour réduire les gaz à effet de serre et il faut tenir compte qu'actuellement, la contribution climatique des mines est très lourde pour ces gaz à effet de serre.

Conclusion

Nous vous remercions à l'avance, madame la ministre, d'avoir pris connaissances de notre mémoire et de nos demandes ainsi que de la diligence que vous y accorderez. L'industrie minière si elle veut être un bon citoyen corporatif doit prendre en compte les doléances des organismes préoccupés et des citoyens, Il en va de même pour le ministère des ressources naturelles et des forêts et le gouvernement du Québec. Nous souhaitons vivement que cette consultation soit l'occasion d'améliorer la cohabitation avec l'industrie dans une perspective de développement durable et de protection de la santé publique et de l'environnement.

Envoyé par courriel

Rédaction : Guy Ahier

Pour Groupe environnemental Uni-Vert région Matane

C.P. 162 Matane (Québec)

G4W 3N1

Courriel : ahig@telus.net